

CONSEIL DE QUARTIER

GARE-JEAN JAURES

Année 2018 , n°4

29 novembre 2018

Le Conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

Sarah TAILLEBOIS adjointe au Maire, Sonia GUENINE adjointe au Maire,

Nicolas DESMARD responsable du service travaux voirie

Faustine CLAIR architecte paysagiste service études espaces verts.

Florence MONTEUX, service Vie de Quartier.

Le Conseil s'est tenu en présence de 24 habitants

Sommaire :

1- Point sur l'aménagement de la place Malik Oussekine

2- questions diverses

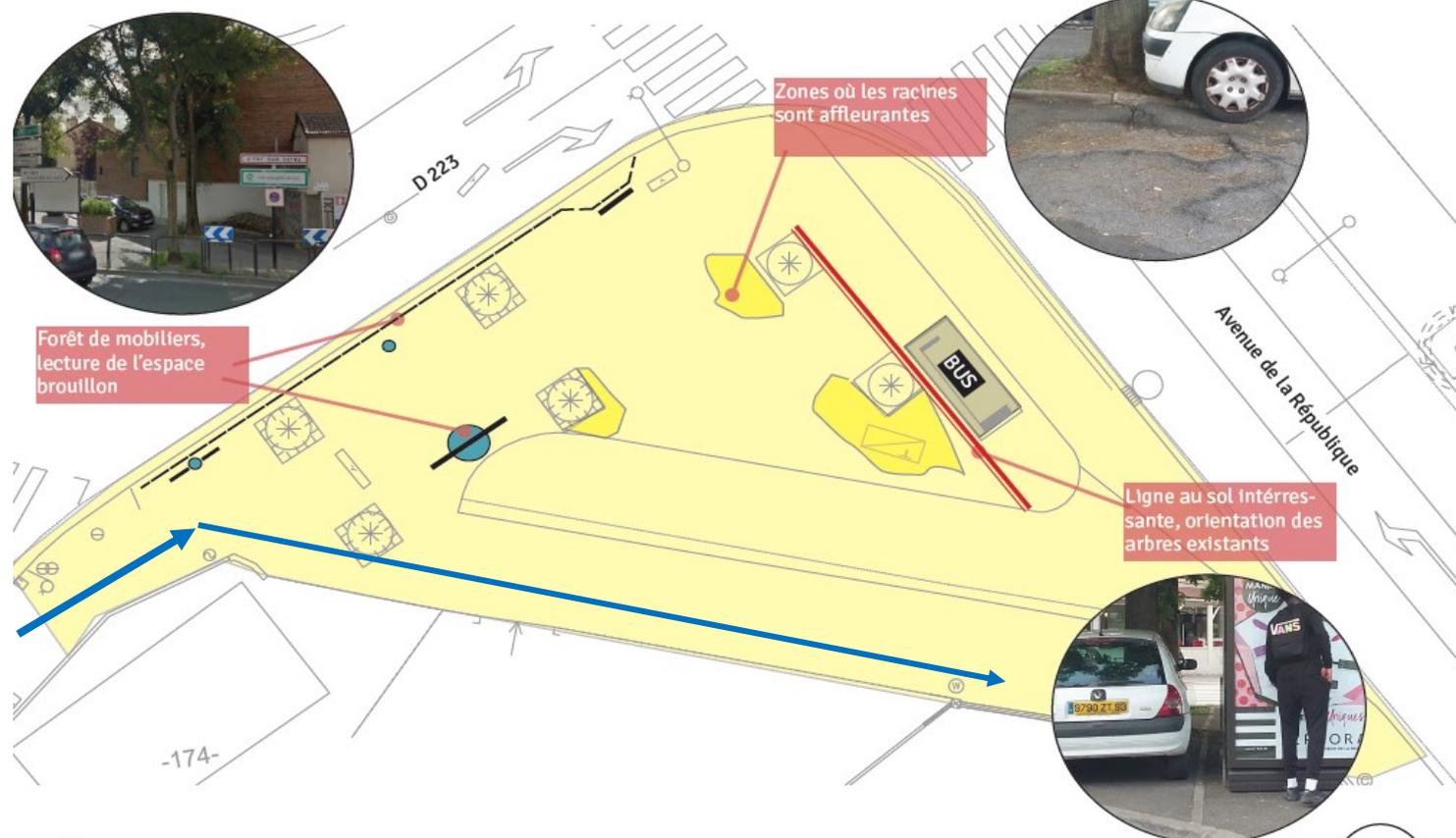
1ère PARTIE : POINT SUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE MALIK OUSSEKINE

Suite à un diagnostic en marchant réalisé sur site le 13 mars 2018, ainsi qu'une synthèse effectuée en salle lors d'une 2ème session le 28 mai dernier, relevant les attendus des habitants, le service étude espaces verts et le service travaux de la voirie sont en mesure de présenter des propositions d'aménagement. Cette étude, élaborée sur plan, tient compte des enjeux soulevés par les citoyens, et des contraintes techniques et ou de sécurité. Un rappel des objectifs choisis collectivement: dédier cette place au déplacement piétons (plus de stationnement), empêcher la circulation des 2 roues sur le trottoir, améliorer l'éclairage public, harmoniser l'espace en terme de mobilier urbain.

3

PLAN MASSE ESQUISSE

Plan de l'existant



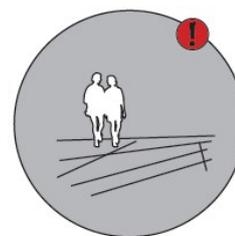
➔ Trajet des 2 roues à contraindre pour la sécurisation de la circulation piétonne.

2

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Explication des contraintes techniques

Pourquoi l'intervention sur le sol est délicate?



1/ Les arbres seraient fragilisés



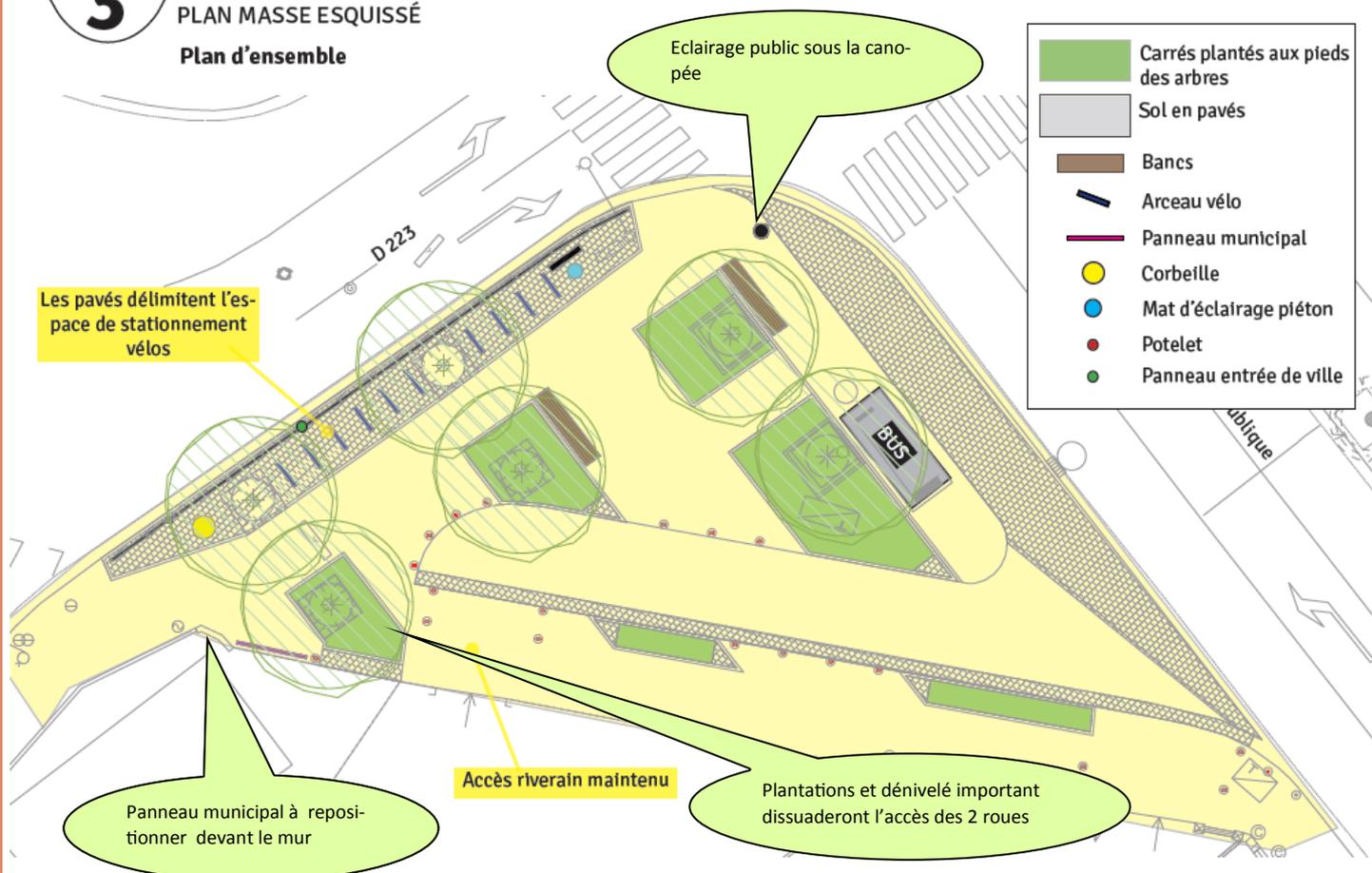
La ville a voté un budget de 70 000 euros par an dédié à l'aménagement d'un espace de proximité. Le budget de 2019 sera consacré à l'aménagement de la place Malik Oussekin.

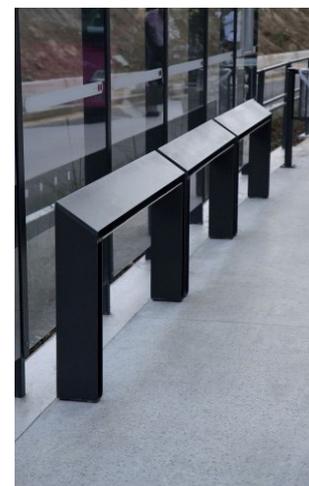
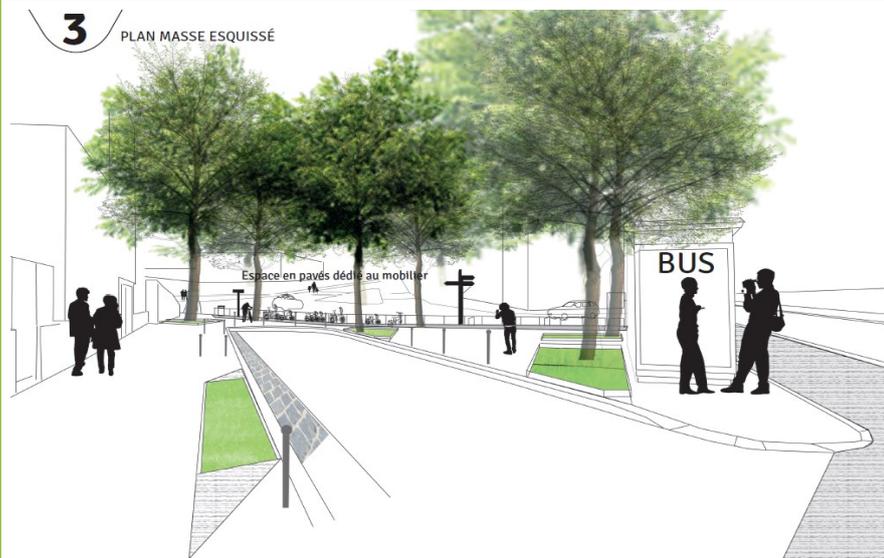
Des difficultés techniques, difficiles à surmontées, ne permettent pas une rénovation complète du sol. En effet les traitements nécessaires pour aplanir le sol sur la totalité de l'espace, porteraient soit gravement atteinte à l'intégrité des arbres soit nécessiteraient un dépassement budgétaire trop conséquent. L'aménagement d'espaces plantés, aux niveau des systèmes racinaires apparents, permettra de cibler le déplacement piétons dans les zones où le sol est praticable.

3

PLAN MASSE ESQUISSE

Plan d'ensemble





Assises-debout

Les habitants ont réitéré clairement leur refus de voir implanter des bancs, susceptibles de fixer une population nocturne et bruyante. Aussi l’option de placer des assises-debout à proximité de l’arrêt de bus a été retenue.

Les espaces verts proposés sur ce site correspondent aux exigences du plan du développement durable de la ville. Le choix des espèces est fait en fonction des usages du public et de la préservation de la biodiversité (acclimatation à l’ombre des arbres, entretien minimal, peu gourmandes en arrosage...).

Espèces proposées et retenues

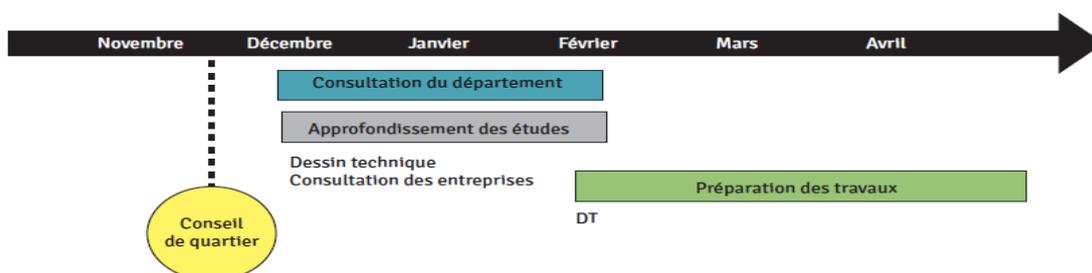
Anemone, Euphorbia cyparissias, , Rubus 'Betty Ashburner' , Helleborus orientalis 'Pink Spotted Hybrids'



Cerastium tomentosum, Achillea 'Terracotta, Echinacea sunrise, Stipa tenuifolia



CALENDRIER PREVISIONNEL



Pour répondre à vos questions

Vitry Fada :

Quelle disposition la ville est prête à prendre par rapport à la terrasse réalisée sans permis de construire?

L'église évangélique place du 19 mars 1962.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) a procédé à des mesures sonores, aucune dépassement des normes légales n'a été constaté.

Le terrain appartement à EDF, situé juste avant le N°2 de la rue Louise Aglaé Cretté, n'est pas entretenu et se transforme en un véritable dépôt d'ordure.

Quelle action la ville peut-elle entreprendre?

Depuis plusieurs mois les habitants du quartier interpellent le conseil à propos des containers du **Garage Renault avenue de la République** qui gênent le passage des piétons sur le trottoir.

Quel sont les règles, comment les faire respecter?

Quelle est la politique de la ville pour les campagnes de stérilisation des chats ?

Réponse : Il convient tout d'abord de distinguer chats errants et chats libres.

Pour les chats errants, c'est-à-dire en divagation, la prestation de capture est assurée par la SACPA (société titulaire du marché passé par la ville pour la capture et le ramassage des animaux errants sur le domaine public).

Pour les chats libres (statut donné aux populations de chats, non identifiés et sans propriétaire, établies sur un territoire), la ville n'est pas liée par convention avec une association et intervient au cas par cas.

Une première enquête est alors menée avec une association pour faire un premier diagnostic (localisation exacte, nombre, genre, âge de la population, état de santé « visible » des individus, femelle en gestation). L'association procède ensuite à la capture des chats. Ces derniers sont soignés, stérilisés, vaccinés, pucés ou tatoués. Les plus sociables sont mis à l'adoption et les autres chats sont remis sur place pour occuper leur territoire et empêcher l'implantation d'autres individus. La population sur place est ainsi référencée et gérée.

L'euthanasie intervient qu'en dernier recours pour les plus malades.

Enfin, il convient de rappeler que le règlement sanitaire interdit de jeter ou déposer en tous lieux, des graines ou toute nourriture susceptible d'y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons (article 120 du règlement sanitaire départemental).

Les questions portées par les habitants et restées sans réponse seront étudiées par les services concernés. Un point sera fait au prochain Conseil de quartier.

La Brigade propreté :

Un habitant félicite la ville pour la mise en place de la brigade propreté créée au conseil municipal du mois de novembre. Cette brigade est une des actions prioritaires du plan de lutte contre les dépôts sauvages. Sa mission est de débusquer et dissuader les auteurs de ces dépôts. Les agents ouvrent les sacs poubelle, fouillent les cartons à la recherche d'indices permettant d'identifier les responsables de l'infraction. Les frais d'enlèvement et de traitements seront systématiquement facturés au contrevenant.

A l'intersection de la **rue de la Somme et de la rue Salonique**, devant la résidence les Cèdres, existe un renforcement sur le trottoir propice aux dépôts d'ordures et d'encombrants de façon récurrente. De fait, les personnes handicapées du foyer voisin ne peuvent pas emprunter ce trottoir. Est-ce qu'un aménagement espace vert diminuant l'espace viendrait pour dissuader le dépôt d'encombrants ?

Réponse : Une pancarte précisant les modalités pour l'enlèvement des encombrants a été posée. Un mur a été construit pour supprimer le renforcement coté foyer, ce qui a permis de limiter les dépôts. La ville passe malgré tout une fois par semaine avec le camion benne. Le service aménagement espaces verts a été sollicité pour étudier le réaménagement planté de cet endroit.

Pour toute information sur votre conseil de quartier contactez le service Vie de quartier au 01.46.82.83.37